

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 4 (1885)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six francs**; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au **Secrétaire de la Société, M. Anton Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse)**.

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs Fr.** jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, **Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz)** zu adressiren.

Les Maîtres, les Graveurs et les Essayeurs de la Monnaie de Genève (1535-1792).

Ces pages forment un des chapitres de l'histoire monétaire de Genève, que nous espérons prochainement publier. Nous avons pensé intéresser les amis de la numismatique suisse en détachant aujourd'hui ce chapitre, où l'on trouvera des renseignements détaillés sur un sujet peu connu. Ces renseignements sont tirés des Archives de Genève ⁽¹⁾, qui abondent en détails de tous genres sur les monnaies de cette ville.

Le personnel de la Monnaie, lorsqu'il est au complet, se compose du général, du garde, du maître, du graveur, de l'essayeur, du prévôt, des monnayeurs et des ouvriers. Nous ne parlerons ici que des maîtres, des graveurs et des essayeurs.

I. Maîtres.

La maîtrise de la Monnaie de Genève a subi plusieurs transformations. A l'origine, le maître a une grande liberté d'action et

⁽¹⁾ Voici les abréviations des Registres auxquels nous serons souvent appelés à renvoyer :

- R. C. Registres du Conseil.
- R. C. C. Registres de la Chambre des Comptes.
- R. M. Registres de la Monnaie.
- R. T. Registres de la Trésorerie.

Les rôles des officiers et employés de la Monnaie sont tirés des Registres du Conseil.